

PANOFRAMA

N°02 | JAN. → MARS 2020 | TOUR D'HORIZON DES ACTUALITÉS ET MISSIONS DU **CENTRE DE GESTION DES VOSGES**



RETOUR SUR

LES ÉVÉNEMENTS QUI ONT MARQUÉ CES 3 DERNIERS MOIS

SANTÉ ET SÉCURITÉ

LE CITIS QU'EST CE QUE C'EST ?

DOSSIER

LA CONVENTION CADRE CARRIÈRE

ASSURANCES

PRÉVOYANCE, MUTUELLE, ASSURANCE STATUTAIRE

ACTIVITÉS, ACTUALITÉS



Voici le second numéro de **PANORAMA**,

et c'est un réel plaisir que d'enchaîner sur une publication tournée vers l'activité du CDG88. En effet, le format "ruche" n'est pas anodin et nous avons mis en avant cette fois-ci les nombreuses manifestations qui ont rythmé cette rentrée automnale. L'actualité de la fonction publique fait également partie intégrante de **PANORAMA**, et la nouveauté se trouve [EN PAGE 7](#) : notre souhait est également de laisser régulièrement une tribune à une personnalité locale ou nationale sur l'un des nombreux sujets RH qui nous préoccupent.

Prendre de la hauteur et quitter temporairement notre quotidien se révèle de plus en plus nécessaire.

Je vous souhaite une bonne lecture. N'hésitez surtout pas à donner votre avis sur **PANORAMA**, pour pouvoir, à chaque numéro, nous améliorer et vous proposer un meilleur service.

Michel BALLAND
Président du CDG 88

SOMMAIRE

3 RETOUR(S) SUR ÉVÉNEMENTS DES 3 DERNIERS MOIS

SANTÉ/SÉCURITÉ
LE CITIS

4 ASSURANCES PRÉVOYANCE, MUTUELLE SANTÉ, ASSURANCE STATUTAIRE

5 DOSSIER LA CONVENTION CADRE CARRIÈRES

OBJECTIF EMPLOI
NOUVEAU PORTAIL EMPLOI TERRITORIAL

6 PÔLE ADMINISTRATION GÉNÉRALE OPÉRATION NACELLE

7 INTERVIEW SÉMINAIRES GLOBAUX PAR MURIELLE NIQUE

8 AGENDA FIN DES SUBVENTIONS DU FNP

ANTICIPER LES
TENSIONS, GÉRER
LES CONFLITS,
QUAND LA
COMMUNICATION
SE COMPLIQUE



[Lire l'article
en ligne](#)

COLLOQUE "MON QUOTIDIEN D'ACP"

Ce colloque à destination des Assistants/Conseillers de Prévention, s'est déroulé sur une journée complète ce Jeudi 26 septembre 2019, à Aydoilles. Durant cette journée, les ACP des Vosges ont été invités à participer à divers ateliers proposés par le Centre de Gestion des Vosges. Cet événement fut un réel temps fort, un moment idéal pour les ACP de partager leur quotidien entre eux, mais aussi avec les agents du CDG.

[Lire l'article
en ligne](#)

RÉUNIONS D'INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

L'équipe du CDG88 se déplace chaque trimestre dans tout le département pour vous proposer ces réunions d'informations et d'actualité. Il a été questions lors de ces rencontres de parler des 4 thématiques suivantes : le CITIS (Congés pour Invalidité Temporaire Imputable au service, [ARTICLE EN PAGE 4](#)), le passage au nouveau site internet Emploi Territorial [ARTICLE EN PAGE 5](#), la réforme et la transformation de la



RETOURS SUR

Fonction Publique et les nouveautés sur les recrutements des agents contractuels.



[Lire l'article
en ligne](#)

RÉUNIONS PSC POUR COLLECTIVITÉS ET AGENTS

Entre le 05 et le 20 septembre, 10 réunions ont été réalisées par le Pôle Contrats Groupes et Développement dans les collectivités vosgiennes afin de présenter les contrats groupes de Prévoyance et de Mutuelle santé, avec les tarifs. Entre le 1^{er} octobre et le 05 novembre, l'équipe vous a proposé 11 réunions en collectivités à destination des agents souhaitant avoir des informations concernant l'adhésion aux contrats de Prévoyance et de Mutuelle Santé proposés par le CDG88.



RÉUNION URSSAF

Le mardi 08 octobre s'est déroulée à Uxegney une réunion URSSAF organisée par le CDG 88. La thématique proposée portait sur la DSN, la Déclaration Sociale Nominative qui deviendra progressivement (à partir de 2020 et 2021) le seul mode déclaratif pour transmettre

les déclarations périodiques adressées par les collectivités aux organismes de protection sociale. Près d'une centaine d'agents étaient présents.



SÉMINAIRE GLOBAL "LA GESTION DES CONFLITS"

Le séminaire global des agents du CDG 88 s'est déroulé les jeudi 10 et vendredi 11 octobre à Vittel. Le thème choisi cette année : "la gestion des conflits". Ce thème a été choisi en raison des nombreuses et volontaires interactions entre nos différents services et les collectivités avec lesquelles nos agents interagissent. Murielle NIQUE fut notre intervenante pour ces deux jours de séminaire. [INTERVIEW EN PAGE 7](#)



[Lire l'article
en ligne](#)

SÉMINAIRE DES SECRÉTAIRES DE MAIRIES

Le vendredi 18 octobre a eu lieu à Darney le premier séminaire des secrétaires de mairies des Vosges. Une journée conviviale qui sera certainement reconduite prochainement pour une nouvelle édition.

CITIS : LE CONGÉ POUR INVALIDITÉ TEMPORAIRE IMPUTABLE AU SERVICE : CE QU'IL FAUT RETENIR

Le décret relatif au CITIS est apparu en février 2019. Il remplace le congé pour accident de service ou de maladie professionnelle.

Le CITIS concerne les fonctionnaires liés au régime spécial de sécurité sociale, en position d'activité lorsque l'incapacité temporaire de travail est consécutive à un accident reconnu imputable au service, à un accident de trajet ou à une maladie contractée en service.

Pour bénéficier d'un CITIS, l'agent doit adresser à son employeur une déclaration d'accident de service, d'accident de trajet ou de maladie professionnelle. Il doit accompagner sa déclaration

d'un formulaire précisant les circonstances de l'accident ou de la maladie et d'un certificat médical indiquant la nature et le siège des lésions résultant de l'accident ou de la maladie ainsi que, le cas échéant, la durée probable de l'incapacité de travail en découlant. Des délais réglementaires de déclaration et d'instruction sont désormais imposés.

L'employeur doit ensuite procéder à une instruction afin de se prononcer sur l'imputabilité ou non au service de

l'accident ou de la maladie. A la fin de l'instruction, l'autorité territoriale prend une décision :

- Soit elle place le fonctionnaire en CITIS pour la durée de l'arrêt de travail ;
 - Soit elle ne constate pas l'imputabilité au service, elle le place en Congé Maladie Ordinaire à titre provisoire (ou en CITIS à titre provisoire si les délais d'instruction statutaires sont dépassés).
- Elle saisit alors la Commission de Réforme pour avis.

ASSURANCES

Prévoyance / Mutuelle Santé

Les contrats de PREVOYANCE (TERRITORIA groupe Aesio / Gras Savoye Berger Simon) et de MUTUELLE SANTÉ (MNT groupe VYV), prenant effet au 1^{er} Janvier 2020, pour une durée de 6 ans, ont fait l'objet de réunions d'informations en septembre auxquelles étaient invitées toutes les collectivités du département.

Dans un second temps, plusieurs réunions ont été réalisées à destination des agents. Pour celles et ceux qui n'ont pas eu la possibilité de s'y rendre, les diaporamas de présentation ainsi que les documents nécessaires pour les adhésions, sur les deux types de contrats, sont à votre disposition sur notre site internet 88.cdgplus.fr

Il est important de rappeler que toutes les collectivités, ainsi que leurs agents (quel que soit le statut), peuvent adhérer à tout moment à ces conventions de participation au cours des 6 prochaines années. Vous trouverez sur le site des exemples de calculs de cotisations.

N'hésitez surtout pas à contacter le pôle Contrats Groupes d'Assurances à l'adresse psc@cdg88.fr

Assurance statutaire (assurance des employeurs)

Le contrat-groupe d'ASSURANCE STATUTAIRE du CDG88 2017-2020 couvre les risques financiers statutaires restant à la charge de l'employeur en cas d'absence pour raison de santé des agents titulaires ou contractuels.

Ces frais prennent en compte les salaires des agents absents, mais aussi les frais médicaux des agents CNRACL en cas d'accident de service/maladie professionnelle.

Ce contrat-groupe actuel compte 390 collectivités adhérentes. Au cours du premier semestre 2020, le CDG88 relancera un appel d'offres pour un 3^e contrat-groupe pour la période 2021-2024. Il est demandé à toutes les collectivités vosgiennes de bien vouloir mandater le CDG88 pour lancer ce marché. Un modèle de délibération, validé par le CA du CDG88, est disponible sur le site 88.cdgplus.fr.

Cette phase de mandatement n'engage en rien la collectivité. A l'issue de la présentation des résultats du marché (printemps 2020), le choix définitif d'adhésion au groupement se fera par une seconde délibération.

CONVENTION MISE EN ŒUVRE DES PRESTATIONS DE SERVICE

Ces prestations s'ouvrent aussi pour les collectivités non affiliées

Les régulières évolutions du statut dans la fonction publique territoriale contraignent les collectivités et établissements à une grande réactivité dans des domaines tels que la gestion des ressources humaines et le conseil et l'information auprès des agents.

Depuis deux ans, le pôle Carrières et Instances Paritaires vous propose déjà une mise à disposition de personnel en vue d'accomplir une mission d'accompagnement en "gestion de carrières" : l'Audit Carrières.

Cette mission a évolué et s'est ouverte à de nouveaux thèmes.

PRESTATION CARRIÈRES

Outre le diagnostic Carrières (étude des divers actes liés au déroulement de carrière), une prestation est proposée notamment sur la vérification des cycles de travail mis en place dans la collectivité, une réflexion engagée sur leur optimisation, sur la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) et son suivi, la définition des Lignes Directrices de Gestion (LDG) issues de la loi du 6/8/2019 portant transformation de la Fonction publique qui devront être élaborées en 2020.

PRESTATION FICHES DE POSTES ENTRETIENS PROFESSIONNELS

L'entretien professionnel qui s'est substitué définitivement au dispositif de notation rend la rédaction des fiches de poste obligatoire pour tous les agents évalués.

Une prestation d'accompagnement personnalisé dans la mise en place de cette démarche d'évaluation peut comprendre également une aide à la conduite des entretiens professionnels et à leur saisie sur le logiciel dédié.

PRESTATION RETRAITE

Suite à une sollicitation de la part de certaines collectivités éprouvant des difficultés à traiter des dossiers de départs en retraite, certains étant très complexes, et le cas revenant assez rarement en petites collectivités, le CDG 88 vous propose cette nouvelle prestation qui permettra aux collectivités qui le souhaitent de lui confier la réalisation complète des différents actes de gestion inhérents à l'étude des droits à la retraite et de la liquidation. S'agissant d'un service facultatif proposé par le CDG la tarification de cette nouvelle prestation est basée sur un montant horaire. Une partie formation est proposée également. Il est précisé que le service retraite poursuivra son accompagnement auprès des gestionnaires RH sur la réglementation, l'aide à la saisie, le contrôle des dossiers.

Pour plus de renseignements et pour les tarifs, contactez le pôle Carrières et Instances Paritaires du CDG 88.

PRESTATION CALCUL DES ALLOCATIONS DE RETOUR À L'EMPLOI

Le Centre de gestion des Vosges, qui a mutualisé avec le centre de gestion de la Marne (51), procédera sur demande et pour le compte de la collectivité, à l'étude des dossiers d'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) des agents stagiaires, titulaires ou contractuels. Cette prestation pourra comprendre prioritairement l'étude et simulation du droit initial à l'indemnisation chômage, le suivi mensuel des droits aux allocations ...

Le Pôle Carrières et Instances Paritaires du CDG 88 sera votre interlocuteur privilégié pour ces prestations payantes. Une nouvelle convention-cadre a été mise en place depuis le 18 octobre 2019 afin de simplifier le formalisme du conventionnement et de permettre l'accès à la totalité des offres de service via un seul document.

Le but est d'aider les collectivités à faire la transition de l'ancien régime vers le nouveau, avec une expertise élaborée et de qualité.



DÉPLOIEMENT DU NOUVEAU PORTAIL "EMPLOI TERRITORIAL"

Le site "Emploi Territorial" remplace depuis peu ce que nous connaissions en ce qui concerne la publicité légale et publique.

Pour information, c'était l'interface "Bourse de l'Emploi" sur 88.cdgplus.fr qui était utilisée par les collectivités ; les demandeurs d'emploi allaient consulter les offres sur "Cap Territorial". La permutation informatique a été réalisée entre le 24 et le 27 novembre dernier.

Quels sont les avantages de ce nouveau site ?

En premier lieu, c'est une plateforme unifiée. Aujourd'hui, tout passe par le même portail. Aussi, cet outil va permettre aux collectivités d'atteindre un plus grand nombre de demandeurs.

En effet, "Emploi Territorial" a pour ambition d'être utilisé par l'ensemble des CDG (Aujourd'hui 90% sont utilisateurs). Cela permet également aux demandeurs d'emploi d'accéder à de plus nombreuses offres, car, selon le secteur géographique où l'agent postule, la plateforme restera la même sur tout le territoire français. Enfin, la plateforme est bien plus ergonomique que la précédente, pour les gestionnaires et pour les demandeurs. Les démarches sont suivies pas à pas, et l'ensemble est beaucoup plus facile d'accès que ne l'était la "Bourse de l'Emploi".



LA CONVENTION CADRE qui régit les missions temporaires arrive à échéance au 31 décembre. Une nouvelle convention plus adaptée à vos besoins est en cours de préparation. Plus d'infos dans le prochain numéro de PANORAMA.

PÔLE ADMINISTRATION GÉNÉRALE

NOUVELLE PRESTATION DU CDG88 : LAVAGE DE VITRES AVEC NACELLE

Dans la démarche de proposer des services pratiques de qualité pour les collectivités vosgiennes, le CDG88 vous propose à présent ce nouveau service.

Certaines fenêtres et baies vitrées sont très hautes et les perches télescopiques ne peuvent pas les atteindre. Dans les cas les plus extrêmes, l'utilisation d'une nacelle articulée est le seul moyen d'avoir accès aux étages les plus hauts.

Le nettoyage de vitres est un vrai métier. Celui-ci exige une connaissance des techniques de lavage mais aussi et surtout une expérience dans le domaine de la sécurité afin de minimiser tout risque d'accident qui implique :

- La mise à disposition d'un agent technique formé au métier, à la sécurité et à la manipulation de ces matériels ;
- La location d'une nacelle automotrice à élévation multidirectionnelle ;
- Une signalisation routière temporaire adaptée ;
- L'utilisation d'une seconde personne pour guider, alerter les secours en cas de besoin, assurer la surveillance de l'environnement, et utiliser le poste de sauvetage.

Il est possible que la collectivité demandeuse mette un agent technique à disposition pour aider lors des manœuvres difficiles et intervenir en cas d'urgence.

Un plan de prévention établi par la collectivité est également nécessaire.

Contact : **Dominique PEANO**
Responsable du service technique
03 54 04 62 72



Vous avez besoin de nettoyer des vitres situées en hauteur ?

LA FACTURATION EST PROPOSÉE AU COÛT RÉEL DE LA PRESTATION, POUR UNE EXÉCUTION

100% PUBLIQUE



INTERVIEW

L'INTÉRÊT DES SÉMINAIRES GLOBAUX

Bonjour Murielle, parlez-nous de vous et du cabinet MNCF.

Pour parler de moi et de mon cabinet, j'utilise l'image d'une colonne vertébrale dont la moelle épinière est l'accompagnement, soutenu par une gourmandise relationnelle. J'ai cheminé dans différents types d'environnements, en commençant par l'éducation nationale, des écoles d'ingénieur notamment, puis des entreprises privées et de service public et des collectivités territoriales. Le trépied de mon activité est le conseil en organisation stratégique. Il y a aussi la formation, centrée sur le management dans toutes ses exceptions et le coaching. Ces expériences et ces rencontres ont consolidé des valeurs : le partage, l'humilité et l'ouverture.

Quelle est votre expérience dans l'environnement de la fonction publique ?

J'appartiens à cette génération qui a vu notre territoire (le Grand-Est) malmené et secoué de crises qui ont fragilisé ce qui constituait notre ADN économique territorial. Il m'a semblé important de pouvoir contribuer à l'investissement que mettait l'ensemble des acteurs publics locaux pour travailler sur une attractivité qui ne va pas de soi. Depuis vingt ans, j'ai travaillé avec des Conseils Départementaux (54 et 88), presque tous les centres hospitaliers du secteur, des collectivités de petites tailles en Lorraine,

mais aussi des métropoles. Ce qui m'importe, c'est de travailler avec ces acteurs qui fabriquent quotidiennement des solutions pour répondre au développement de notre territoire avec l'intérêt général comme carburant principal.

Vous êtes intervenue lors du séminaire des agents du CDG 88, qui a pris pour thème "la gestion des conflits". Quelle fut votre démarche pour préparer ces deux journées de formation ?

Frédéric Scheer a fait une demande et m'a transmis un cahier des charges pour organiser un séminaire. Quand j'ai pris connaissance du sujet, je me suis dit "Ils sont fous !". C'était un réel challenge. Comment m'y prendre ? Je suis partie d'idées très simples, comme la famille et les enfants, pour les amener progressivement à se mettre en état de conscience sur cette réalité du conflit. Les agents ont eu à raconter une histoire de conflits, pour pouvoir se mettre en éveil sur leurs propres comportements.

Selon vous, quels sont les intérêts de ces actions collectives de formation ?

Il y a au moins 3 intérêts à conduire un séminaire au sein d'une organisation :
1^{er} enjeu : Le séminaire est une première occasion de tester le "bien vivre ensemble". Ce qui nous rassemble, c'est le travail, et bien travailler ensemble ça s'apprend, ça se pratique, ça s'expérimente et ça s'organise.

Murielle NIQUE est consultante formatrice au cabinet MNCF, basé à Nancy, et a animé le séminaire du CDG88 les 10 et 11 octobre 2019.

2^{ème} enjeu : C'est un formidable levier de formation puisqu'il favorise le partage d'une vision commune autour d'une problématique choisie.

3^{ème} enjeu : Il est important de pouvoir se rappeler ce qui nous rassemble, et quelle est notre mission. C'est un réel questionnement sur notre culture d'organisation.

Certaines thématiques sont-elles plus récurrentes que d'autres ?

Il y a deux thématiques qui ressortent. La première renvoie à la question du "pourquoi", du sens : "Pourquoi travaillons-nous ensemble, quelle est notre mission ?". La seconde renvoie à la question du "Comment ?" : "Comment construire la stratégie, le projet d'administration ?". Le travail de clarification de l'objectif nécessite un temps de préparation en amont.

Pour quels types d'établissements/collectivités ces séminaires sont-ils pertinents ?

Toutes les collectivités ont besoin de rassembler l'ensemble de leurs forces vives à un moment, quelle que soit la nature de leur activité ou leur taille. Pouvons-nous imaginer une vie entière sans rassemblement de notre collectif d'appartenance autour de soi ?





AGENDA

9, 10, 12
DÉC.

RÉUNIONS D'INFORMATIONS TRIMESTRIELLES DU CDG 88 DE DÉCEMBRE 2019

09 DÉCEMBRE à Bulgnéville

10 DÉCEMBRE à Saint-Léonard

12 DÉCEMBRE à Les Forges

2, 3, 5
MARS

RÉUNIONS D'INFORMATIONS TRIMESTRIELLES DU CDG 88 DE MARS 2020



ÇA BOUGE AU CDG

LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Lauriane BAS, le 13 janvier 2020, *gestionnaire des Instances Médicales.*



FIN DES SUBVENTIONS POUR LA CRÉATION DES DOCUMENTS UNIQUES D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DU OU DUERP)

Le service Prévention Hygiène Sécurité du CDG88 tient à vous rappeler que le dispositif de subventionnement de l'évaluation des risques professionnels par le Fonds National de Prévention (FNP) s'arrête en avril 2020. Toute demande de réalisation d'un DU après cette date ne pourra plus faire l'objet d'une demande de subvention auprès du FNP.

NE RATEZ PAS CETTE OCCASION DE SUBVENTIONNER CETTE DÉMARCHE AVANT AVRIL 2020.

Pour rappel, le Document Unique permet d'identifier et de hiérarchiser les risques qui peuvent être présents pour les agents dans les collectivités afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. A noter que c'est

une démarche obligatoire pour l'employeur depuis novembre 2001 (décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001).

Après cette date, les collectivités pourront toujours solliciter le service Prévention Hygiène Sécurité pour la

réalisation de différentes prestations liées à la prévention des risques professionnels. (D.U., A.C.F.I. ...)

Pour toute information, contactez le service Prévention Hygiène Sécurité 03 29 35 77 21 • prevention@cdg88.fr

P
ANO
R
ama

www.88.cdgplus.fr

@centredegestion88



Ne pas jeter sur la voie publique

Conception & crédits photos : CDG 88

Impression : Imprimerie PEGAS'PRINT (88270 Derbamont)

Tirage : 2 500 exemplaires